



AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

VILLE DE COATICOOK

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 7 NOVEMBRE 2021

Par cet avis public, Geneviève Dupras, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- le poste de maire
- le poste de conseiller numéro 1
- le poste de conseiller numéro 2
- le poste de conseiller numéro 3
- le poste de conseiller numéro 4
- le poste de conseiller numéro 5
- le poste de conseiller numéro 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection ou de sa secrétaire en cas d'absence, pour recevoir les déclarations de candidature, aux jours et aux heures suivants :

JOURS : Mardi et jeudi

HEURES : de 9 h 00 à midi et de 13 h à 16 h

DATE : du 17 septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021

Si vous souhaitez déposer votre candidature une journée autre que celles mentionnées plus haut, veuillez communiquer avec moi au numéro mentionné plus bas.

À NOTER : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :

- Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021
- Jour de vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021
- Autre jour de vote par anticipation : Samedi 30 octobre 2021

3. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin;
- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021 , vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi **27 octobre 2021**.

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous êtes domicilié(e) et que devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés entre le 11 octobre 2021 et le 28 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

4. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection, madame Marie-Andrée Chalifoux;
5. Vous pouvez joindre la présidente ou sa secrétaire à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Présidente : Geneviève Dupras

Adresse :

150 rue Child à Coaticook (Québec) J1A 2B3

819 849-2721, poste 286

Courriel : g.dupras@coaticook.ca

Secrétaire d'élection : Marie-Andrée Chalifoux

Adresse :

150 rue Child à Coaticook (Québec) J1A 2B3

819 849-2721, poste 231

Courriel : sec.direction@coaticook.ca

Donné à Coaticook, le 8 septembre 2021.

La présidente d'élection,



Geneviève Dupras